

NOVALL

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ**1.1 – Identificateur du produit :**

Nom commercial : NOVALL

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique - Herbicide

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnef – CS 10005- 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 – Classification de la substance ou du mélange**

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Pictogrammes : SGH07, SGH08, SGH09

Mentions de danger : H317, H351, H400, H410

2.2 – Eléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P201 : Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation

P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants, un vêtement de protection et un équipement de protection des yeux et du visage

P302+P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon

P308+P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P391 : Recueillir le produit répandu.

P405 : Garder sous clef

P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 29/08/2018

Autres éléments d'étiquetage :

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 mètres sur colza et moutarde et de 5 mètres sur tournesol et les cultures porte-graine mineures.

Délai de rentrée : 48 heures

2.3 – Autres dangers

-

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient :

- 34.8% de 2-chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide (N°CAS : 67129-08-2)
- 8.7% de Acide 8-quinolinecarboxylique , 7-chloro-3-méthyl (Numéro CAS: 90717-03-6 ; Numéro-CE: 402-790-6 ; Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000015252-80)
- <5% polycondensat d'aldehyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium

➤ Classification et étiquetage selon la Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Nom chimique	Classe(s) et catégorie(s) de danger	Mentions de danger (*)
2-chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide	Skin sens. 1B, Carc.2, Aquatic acute1, Aquatic chronic1	H317, H351, H400, H410
Acide 8-quinolinecarboxylique , 7-chloro-3-méthyl	Aquatic chronic3	H412
Polycondensat d'aldehyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium	Eye Dam./Irrit. 2, Aquatic chronic3	H319, H412 EUH208

*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales). Aucun antidote spécifique connu.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 29/08/2018

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée., dioxyde de carbone

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composés organochloré. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3- Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux les vêtements.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser à l'aide d'un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés et étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4- Références à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit phytopharmaceutique - Herbicide

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 29/08/2018

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

8.2- Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques (par exemple EN14387 type ABEK). Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée.

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Suspension

COULEUR : Blanche

ODEUR : Odeur faible, fruitée

pH : env. 3 – 5

DENSITE : env. 1,15 g/cm³

INFLAMMABILITE : Pas facilement inflammable

TEMPERATURE D'AUTO INFLAMMATION : Non déterminé

TEMPERATURE DE CRISTALLISATION : env. -5°C

TEMPERATURE D'EBULLITION : env. 100°C

PROPRIÉTÉS COMBURANTES : Non comburant

EXPLOSIVITE : Aucune propriété explosive

VISCOSITE DYNAMIQUE: 74 mPa.s (20°C)

SOLUBILITE DANS L'EAU : dispersible, facilement soluble

RISQUE D'EXPLOSION: aucune propriété explosive

PROPRIETES COMBURANTES: non comburant

Données relatives à : 2-chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 2,13 (22 °C)

Données relatives à : Acide 8-quinolinecarboxylique, 7-chloro-3-méthyl-

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -1,41(21 °C; Valeur du pH: 7)(Ligne directrice 117 de l'OCDE)

9.2- Autres informations

-

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 29/08/2018

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2- Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4- Conditions à éviter

Température : >40°C

10.5- Matières incompatibles

Produits à éviter : bases fortes, acides forts, oxydants puissants.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

DL₅₀ rat (par voie orale): 4.070 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL₅₀ rat (par inhalation): > 5,7 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

DL₅₀ rat (par voie cutanée): > 2000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données relatives à : 2-chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide

Données expérimentales/calculées: essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant pour la peau (similaire à la directive 406 de l'OCDE)

Mutagenicité des cellules germinales

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

Cancérogénicité

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2-chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide

Evaluation du caractère cancérogène: Indications d'effet cancérogène possible en expérimentation animale.

Toxicité pour la reproduction

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 29/08/2018

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Les informations disponibles ne suffisent pas pour l'évaluation de la toxicité spécifique sur les organes cibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2-chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide

Evaluation de la toxicité après administration répétée: De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes suite à l'exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL₅₀ (96 h) 17,62 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (ligne directrice OCDE 203, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE₅₀ (48 h) 65,7 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne directrice OCDE 202, statique)

Plantes aquatique(s):

CE₅₀ (7j) 0,0845 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221, statique)

12.2- Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2-chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O): Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : Acide 8-quinolinecarboxylique , 7-chloro-3-méthyl-

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O): Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2-chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide

Potentiel de bioaccumulation: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à : Acide 8-quinolinecarboxylique , 7-chloro-3-méthyl-

Potentiel de bioaccumulation: Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4- Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2-chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

Données relatives à : Acide 8-quinolinecarboxylique , 7-chloro-3-méthyl-

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6- Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans le Règlement (CE) n°1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 29/08/2018

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Elimination des emballages :

Réutilisation des emballages interdite. Lors de l'utilisation du produit, rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique. De Sangosse est partenaire de la filière Adivalor.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

UN3082

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A. (contient du Metazachlore)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4- Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5- Dangers pour l'environnement

Polluant marin. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Consulter les sections 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE (France) : 4510

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

Délai de rentrée : 48 heures après traitement pour les travailleurs.

Protection de l'utilisateur :

- Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur:

Pour se protéger l'opérateur doit porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant. Un équipement de protection individuel partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel de pulvérisation.

- Pendant l'application:

Porter une combinaison de travail et des gants (vois ci-dessus) si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine.

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 29/08/2018

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée ; **H351** : Susceptible de provoquer le cancer ; **H400** : Très toxique pour les organismes aquatiques ; **H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **H412** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage
 DL₅₀: Dose létale 50 %
 CL₅₀: Concentration létale 50%
 CE₅₀: Concentration efficace 50%
 PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique
 VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 2 : Suppression des éléments relatifs la Directive 1999/45/CE.
Section 3 : Suppression des éléments relatifs la Directive 1999/45/CE. Modification du composant Acide 8-quinolinecarboxylique , 7- chloro-3-méthyl.
Section 4 : Mise à jour des premiers secours.
Section 9 : Mise à jour des propriétés physiques et chimiques relatives au composant Acide 8-quinolinecarboxylique , 7- chloro-3-méthyl.
Section 11 : Mise à jour des informations toxicologiques relatives au composant Acide 8-quinolinecarboxylique , 7- chloro-3-méthyl.
Section 12 : Mise à jour des informations écologiques relatives au composant Acide 8-quinolinecarboxylique , 7- chloro-3-méthyl.
Section 15 : Mise à jour de la nomenclature de la rubrique ICPE.

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour. Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité. Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 2
 Annule et remplace la version n° : 1
 Date de mise à jour : 29/08/2018